

Règlement du 1er Tournoi de Noël de Tennis de Table de CHATEAU DU LOIR

Article 1 : L'**ASCC château du Loir tennis de table** organise le **Samedi 17 décembre 2016** le 1er Tournoi de Noël de Tennis de Table, (tournoi régional homologué sous le n°).

Article 2 : Le Tournoi se déroulera sur 16 tables : **Gymnase ORION, à CHATEAU DU LOIR. (près du Lycée)**

Article 3 : Il comportera les tableaux suivants :

Tableaux	Classement	Horaires	Prix/joueur
A	Benjamins à Cadets	13h00	4,00€
B	Vétérans	13h00	6,00€
C	500 à 799 points	14h00	6,00€
D	800 à 1199 points	15h00	6,00€
E	Féminines	16h00	6,00€
F	500 à 1099 points	17h00	6,00€
G	Supérieur à 1100 pts	18h00	6,00€
H	Double, inscription sur place	Si l'heure le permet, voir précision ci-dessous	3,00€

Date limite d'inscription le **Jeu** **di 15 décembre 2016 21h.**

Le pointage des joueurs se fera 30 minutes avant l'horaire de début de tableau et la présentation de l'attestation de la licence de type traditionnelle est obligatoire. Les participants pourront s'inscrire sur **deux tableaux de simple maximum**. En fonction du nombre total d'inscrits dans les tableaux seniors, le tableau H (double) peut être réservé aux éliminés de poules et le nombre de paires limité. (Décision JA). Tableaux B à H réservés aux catégories d'âges éligibles en championnat senior (Interdit aux Poussins).

Article 4 : Les parties des tableaux se dérouleront au meilleur des 5 manches, avec 2 qualifiés par poule. Les tableaux se dérouleront par poule de 3 ou 4 joueurs selon le nombre d'inscrit.

Article 5 : L'arbitrage des parties sera effectué par les joueurs.

Article 6 : Les balles sont fournies par les joueurs. Une tenue sportive et un esprit sportif sont de rigueur. L'accès de l'aire de jeux est strictement réservé aux compétiteurs et aux organisateurs. Tout litige est tranché par le juge arbitre. La participation au tournoi implique l'acceptation sans restriction de ce règlement.

Article 7 : Le club de l'ASCC Tennis de table décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols et d'accidents à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte.

Article 8 : Une restauration et une buvette seront la disposition des joueurs.

Article 9 : Les droits d'engagements sont de **6 euros** pour un tableau de B à F et de **10 euros** pour 2 tableaux de B à G. L'engagement pour le tableau jeune(A) est de **4 euros**, si un jeune s'inscrit dans le tableau A et dans un tableau de B à G, il devra **8 euros**.

Article 10 : Le Juge-arbitre sera **Michel Vigneron** et le Spidman, **Bruno Gausseran**. Tous les litiges seront tranchés par le juge arbitre.

Article 11 : Chacun des 8 tableaux sera doté **d'une coupe acquise définitivement : des lots en bon d'achat, et nombreux lots** seront remis aux participants pouvant aller jusqu'au 8ème suivant le nombre d'inscription.

Article 12 : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant

Contacts: Janick Guy 06 07 12 80 74 Mail : janick.guy@gmail.com